LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS	» 6 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

JEUDI 7 FÉVRIER 1895
38 — SAINT ROMUALD, *abbé* — 327
Numéro 31
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*.)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté*.)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Londres, 6 février.

A la Chambre des Lords, lord Salisbury, commentant le message de la reine, croit que le gouvernement, en favorisant une partie de la population arménienne, assumerait une lourde responsabilité. Il regrette la campagne entreprise par le gouvernement contre la Chambre des Lords. Le pays se refusera à faire de la Chambre Haute une Chambre d'enregistrement, qui serait condamnée à jouer un rôle ridicule. Le gouvernement a amené la lutte des classes, en négligeant les intérêts des classes pauvres qu'il devrait être le premier à défendre. Lord Salisbury estime que l'appel au peuple sur cette question est nécessaire.

Lord Rosebery répond que, bien que la Porte ait décliné l'aide que lui offrait l'Italie, qui n'a pas de consul à Erzeroum, dans les affaires d'Arménie, la France, la Russie, l'Angleterre et l'Italie sont d'accord pour faire la lumière.

Il considère comme inopportun de faire des propositions au sujet des rapports entre la Chambre des Lords et celle des Communes, car une mesure de ce genre amènerait la dissolution, que le gouvernement ne considère pas comme nécessaire (rires). Le gouvernement veut auparavant profiter de sa majorité pour faire adopter les mesures qu'il a promises aux électeurs.

La Chambre a adopté une adresse en réponse au discours du trône.

A la Chambre des Communes, répondant à M. Balfour, sir William Harcourt dit que la mort d'Alexandre III est un grand malheur; il espère que Nicolas II aura hérité des sentiments pacifiques de son père. Il déplore la nécessité d'armements qui ne sont pas désirés par les souverains, mais sont causés par les fauteurs de dissensions (Applaudissement). Il affirme que le home rule est le but principal de la politique du gouvernement.

M. Mac Carthy demande l'abrogation des lois cœrcitives et l'amnistie en faveur des condamnés politiques. La séance est levée.

Un grand nombre de conservateurs voteront pour l'amendement du parnelliste Redmond, qui demande la dissolution immédiate de la Chambre et de nouvelles élections sur la question du home rule.

Le *Daily News* dit que l'amendement le plus dangereux pour le gouvernement est celui de M. Kerhardie, député ouvrier, concernant les ouvriers sans travail.

Budapest, le 6 février.

Le Tribunal a condamné le député Kornel Abranyi, pour actes de violence envers les autorités, à 8 mois de prison et 3 ans de privation de ses droits civils. Le condamné et le procureur général ont annoncé qu'ils allaient en appeler.

Zurich, 6 février.

L'influenza prend des proportions inquiétantes. Dans toutes les grandes administrations et dans toutes les écoles, les vides se font de plus en plus nombreux. Un médecin estime le nombre actuel des malades à plus de 8,000.

Service de l'Agence Berna

Berne, 6 février.

Plusieurs journaux de ce matin publient la dépêche suivante :

« On parle actuellement d'un projet du Département fédéral des chemins de fer concernant le rachat.

« D'après nos informations puisées aux meilleures sources, il n'existe aucun projet de ce genre. Les travaux du Département des chemins de fer sont, à vrai dire, assez avancés, mais non encore terminés. »

Cette nouvelle n'est pas exacte. Nous savons de source sûre que le Département des chemins de fer a terminé son rapport concernant le rachat. Ce rapport n'a pas encore été soumis au Conseil fédéral, mais il le sera incessamment. Il contient, entre autres, d'intéressants calculs sur la valeur des cinq grandes Compagnies suisses et le prix que la Confédération aurait à leur payer en cas d'expropriation.

Zurich, 6 février.

La municipalité propose au Conseil communal de reprendre les dix jardins d'enfants entretenus jusqu'ici par des sociétés particulières, et de créer douze nouvelles classes, surtout dans les quartiers pauvres.

LES CORPORATIONS

jugées par un archevêque

Mgr Meurin, archevêque de Port-Louis, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de l'île Maurice une lettre remarquable pour leur recommander les œuvres ouvrières.

De cet important document épiscopal, nous extrayons le passage suivant sur les *Corporations*. Venant après le vote du mois de mars sur le droit de légiférer sur les métiers et après le congrès de Lille, il est d'actualité :

Le but essentiel des auteurs de la fameuse Révolution, écrit Mgr Meurin, était l'anéantissement du caractère chrétien de l'ordre social. C'est le christianisme qui a créé les corporations de métiers sur la base de la religion, de la charité fraternelle et de l'ordre social.

Les corporations avaient bien mérité de l'ouvrier, de la société et de l'Eglise. L'ouvrier était tiré de son isolement, de son abandon à lui même et de son délaissement dans la maladie et la vieillesse. La corporation lui servait de guide, de père, de juge, de conseiller. Elle le faisait avancer graduellement dans son métier par l'apprentissage, le compagnonnage et la maîtrise. Elle ne souffrait pas que des hommes étrangers au métier vinssent se glisser dans les rangs de ceux qui avaient dûment appris leur profession pour leur arracher l'ouvrage et avec l'ouvrage le pain quotidien.

La corporation veillait à la moralité de ses membres, et, par cela même, à l'honorabilité du métier. Elle défendait aux maîtres de taxer l'ouvrage à un prix trop bas, pour éviter l'appauvrissement de l'ouvrier, ou trop haut, pour les empêcher de s'enrichir aux dépens du public. La caisse commune de chaque métier pourvoyait aux besoins des malades, des « sans travail », des vieillards, des veuves et des orphelins.

L'ouvrier trouvait donc dans sa corporation tout ce qu'il lui fallait pour vivre content et heureux pendant tout le cours de sa vie.

Mgr Meurin montre ensuite le grand avantage du régime corporatif pour le public lui-même.

La corporation méritait également de la société civile. Elle prenait soin que le public fût servi par de bons ouvriers, et non par des gâte-métiers ; par exemple, pour la menuiserie, par de vrais menuisiers, non pas par des bouchers ou des chiroutiers déclassés.

En fixant pour l'ouvrage un juste prix contrôlé par le gouvernement, par la Chambre de commerce et des métiers, ou par toute autre autorité reconnue, la corporation protégeait non seulement les ouvriers de son métier contre toute oppression, mais aussi le public contre les inconvénients du monopole et les exactions de la grève. Les corporations étaient un rempart contre tout bouleversement de l'ordre social.

De même, elles servaient à la conservation de la religion, dans le cœur de l'individu, dans le sein de la famille et dans l'ordre public. Le soin qu'elles prenaient pour la moralité de leurs membres, leur participation aux fêtes chrétiennes, en corps, avec bannières et insignes, et leur sévérité envers les délinquants, étaient des moyens efficaces pour conserver dans tout le peuple les purs enseignements de la religion chrétienne, base de tout ordre social.

C'est principalement ce caractère religieux et antirévolutionnaire des anciennes corporations ouvrières, qui ne pouvait être toléré et conservé par les auteurs de la Révolution. En détruisant les corporations, les révolutionnaires atteignaient leur triple but, la déchristianisation du peuple, l'isolement des ouvriers qui les rendait malheureux et en faisait les instruments dociles pour le renversement de l'ordre public, et enfin la destruction de la paix qui permettait aux chefs de la Révolution de pêcher, comme l'on dit vulgairement, en eau trouble.

Le rétablissement des corporations ouvrières serait à Maurice un bienfait incalculable pour la paix sociale, pour la tranquillité et l'ordre domestique, pour la moralisation du peuple, pour le perfectionnement et la protection du métier, pour la répression du monopole, de la concurrence effrénée qui ruine tous les métiers ; ce serait enfin le commencement d'une ère de paix et de bien-être général.

Nous signalons ce magnifique éloge du régime corporatif aux catholiques encore imbus des préjugés de l'école manchestérienne et nous remercions respectueusement Mgr Meurin de la belle page de sociologie chrétienne qu'il vient d'écrire : elle pourra éclairer bien des âmes sincères qui cherchent de bonne foi la vérité sociale.

LETTRE DE BERNE

Berne, 5 février.

La votation de dimanche.

Les partisans de la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger cherchent tout naturellement à faire le silence autour de leur défaite. Il ne faudrait pourtant pas que l'on attribue à la votation de dimanche seulement l'importance du premier fait divers venu. Cette votation doit avoir des suites et des conséquences. La plus heureuse sera que le Conseil fédéral prêtera plus d'attention qu'il ne l'a fait dans un cas récent, que tout le monde connaît, à la nomination de nos représentants à l'étranger, le désir, très légitime d'ailleurs, de se débarrasser de fonctionnaires encombrants ne sera plus une raison suffisante pour faire arriver quelqu'un au poste de ministre à l'étranger. Certaines candidatures au poste de Rome, par exemple, ne pourront pas être maintenues. C'est un service que les promoteurs du referendum ont rendu au pays, tandis que l'acceptation de la loi aurait passé l'éponge sur le passé, et encouragé dans leurs intrigues les incapables qui veulent faire apprécier leurs services au dehors, parce que l'on ne les apprécie pas assez au dedans.

Quant aux autres conséquences du vote de dimanche, c'est aux députés de l'opposition à les tirer. Nous avons des légations qui ont été créées par la voie du budget ; le peuple a fait connaître dimanche ce qu'il en pense. Il n'y a pas de doute qu'il sera un peu difficile de faire accepter par le Conseil fédéral et par les Chambres la manière de voir du peuple; mais si l'opposition tient bon, elle triomphera un jour ou l'autre. C'est là une situation excellente pour l'opposition ; et ce serait une grande faute de ne pas en profiter.

Il y a plus encore. Nos légations sont aujourd'hui une sorte d'entreprise. Le Conseil fédéral donne tant à tel ou tel citoyen qui se charge à forfait, non seulement de bien représenter la Suisse au dehors, mais de pourvoir lui même et à ses frais aux dépenses de la légation pour le personnel, le loyer, les frais de bureaux, etc. Par compensation, notre agent politique ou consulaire retire toute sorte d'émoluments pour légalisations, enregistrements, etc., et il n'a à rendre aucun compte aux Chambres et au peuple de ses recettes. Elles ne sont pas toujours modestes. M. Curti a raconté au Conseil national, il y a déjà quelques années, l'histoire d'un consul qui a perçu pour un seul héritage 30,000 fr. de droits. Cela n'arrive évidemment pas tous les jours ; mais il est temps que l'on en finisse avec un système suranné. Pour les services diplomatiques, comme pour les autres, les fonctionnaires doivent avoir un traitement fixe, et les émoluments qu'ils perçoivent doivent tomber dans la Caisse fédérale. Ce serait là une petite réforme administrative ; M. Curti la défendra sans doute à la première occasion, et ce que nous désirons, c'est que nos amis aux Chambres s'occupent des questions de ce genre, au lieu de les laisser toujours traiter par nos adversaires. Cette politique là, le peuple la comprendrait ; elle vaudra bien celle qui consiste à soulever avec ardeur les questions où l'on se fait battre. C'est dans ce sens que les promoteurs du referendum contre la loi diplomatique ont mené leur campagne ; le peuple catholique a fait son devoir ; c'est maintenant aux chefs de faire le leur à leur tour.

CONFÉDÉRATION

Caisses d'épargne. — La Caisse d'épargne du district de Konolfingen, à Grosshœchstetten (Berne), a demandé au département fédéral des postes et des chemins fer de bien vouloir, dans le but de développer l'esprit d'économie surtout parmi la jeunesse et la population pauvre, accorder à la recourante, pour les épargnes déposées dans sa caisse, les mêmes facilités que celles qui ont été octroyées dernièrement à la caisse des rentes suisses, à Zurich, pour le paiement des primes de l'assurance populaire.

Pour satisfaire à cette requête, le Conseil fédéral a autorisé l'administration des postes à accorder, aux caisses d'épargne suisses qui en feraient la demande, la faculté de se faire remettre les dépôts d'épargne en timbres-poste. L'administration est tenue, en même temps, d'échanger, contre espèces, ces timbres-poste avec les caisses d'épargne respectives, moyennant déduction d'une provision de 1 %. Des conditions plus précises détermineront ces facilités, octroyées sous la réserve expresse que les déposants qui emploieraient des estampilles ayant déjà servi ou des estampilles fausses en seraient rendus responsables en conformité des prescriptions de la loi fédérale sur la régale des postes, du 5 avril 1894.

Le Conseil fédéral a pris cette décision sans préjudice de la décision définitive sur la création des caisses d'épargne postales, décision qui ne pourra intervenir qu'une fois débattue la loi sur la fondation d'une Banque d'Etat fédérale.

NOUVELLES DES CANTONS

Deux serviteurs de M. Félix Faure. — Le nouveau président de la République française a eu à son service, en 1885, deux habitants d'Echallens. Ce sont, dit la *Tribune de Lausanne*, M. et Mme Vauthey, tenanciers du *Lion d'Or*, qui ont passé une année au service de M. Faure. L'un et l'autre vantent beaucoup l'amabilité et la bienveillance du président. Mme V. possède encor un certificat d'excellente cuisinière, signé de la main du député devenu président.

Les catholiques de Neuchâtel ont formé, au capital de 55 mille francs, une « Société immobilière » dont l'objet est l'acquisition et l'exploitation d'un immeuble situé à Neuchâtel-Ville, ruelle Breton et rue du Temple-Neuf, dans le but essentiel de procurer au « Cercle catholique de Neuchâtel » un lieu de réunion répondant aux besoins de son activité.

ÉTRANGER

LE PAPE ET L'ANGLETERRE

La *Correspondance politique* de Vienne a publié une note sur les dispositions de Léon XIII avec l'Angleterre. Nous en reproduisons sous réserve la partie suivante, qui est, pour le fond, conforme à nos propres informations :

Votre correspondant vous a entretenu déjà des espérances conçues par le Pape au sujet d'un rapprochement entre l'anglicanisme et le catholicisme à la suite du mouvement soulevé en Angleterre par l'encyclique *Præclara*. Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, qui se trouve présentement à Rome, a eu, sur cet objet, plusieurs entretiens avec Léon XIII. Le cardinal Vaughan a nettement déclaré au Pape que les espérances d'un rapprochement en masse entre l'anglicanisme et Rome étaient absolument chimériques, que l'accroissement des forces catholiques en Angleterre ne pourrait s'opérer que par des conversions individuelles.

A ce sujet, le cardinal Vaughan a exprimé à Léon XIII l'avis que les conversions deviendraient peut-être plus nombreuses à l'avenir, surtout dans les classes instruites et dans la portion ritualiste de l'Eglise anglicane, grâce à l'impression favorable produite par l'attitude large et éclairée du Pape à l'égard des Eglises dissidentes. Toutefois, l'archevêque de Westminster a fermement dissuadé le Pape d'adresser à l'Angleterre un document public sur cette question de l'union, vu que l'opinion protestante est très susceptible et ne manque

rait pas de s'en effaroucher. Le Pape a été quelque peu déçu de ces renseignements et il n a pas caché qu'il lui en coûtait beaucoup d'abandonner ses projets d'union. Le Pape a exprimé au cardinal Vaughan le désir de connaître l'opinion d'autres membres de l'épiscopat anglais, et on attend ici prochainemet l'arrivée des évêques de Southwark, de Nottingham et de Salford. Il est probable toutefois que les appréciations formulées par l'archevêque de Westminster sont celles de tous les évêques anglais.

Le cardinal Rampolla à la « Vérité »

Nous avons publié, il y a un mois, la traduction d'une lettre d'éloges du Cardinal Secrétaire d'Etat au journal l'*Univers*. Dans cette lettre, se trouvait un passage qui a donné lieu à des polémiques. Il y était parlé de « tel autre journal » *(qualche altro giornale)* qui, tout en faisant profession de soumission au Saint-Siège, ne se conformait pas à ses directions et les contrecarrait. Le *Monde* d'abord, le *Moniteur* ensuite n'hésitèrent pas à appliquer ce blâme au journal la *Vérité*, et il était, en effet, difficile de s'y méprendre.

M. Auguste Roussel, rédacteur en chef de la *Vérité*, s'empressa de soumettre la question au jugement du Saint Père, en lui demandant si réellement c'était son journal qui avait été visé. Voici la réponse de Son Eminence le cardinal Rampolla. Sous les formules d'une courtoisie toute diplomatique, elle répond avec une clarté saisissante :

Rome, 30 janvier 1895.

Illustre Monsieur,

Je n'ai pas manqué de présenter au Saint-Père la requête que m'a faite Votre Seigneurie dans son appréciée lettre du 9 courant, requête tendant à vous éclairer sur la vraie portée de ma lettre, récemment adressée au directeur de l'*Univers*.

Avant tout, je dois vous dire que la note de blâme qui s'y trouvait à l'endroit des journaux qui, malgré leurs protestations de dévouement au Saint-Siège, n'en suivent pas les directions comme il conviendrait, étant exprimée dans une forme générique et indéterminée, ne semble pas avoir pu prêter à aucun juste sujet d'amertume. C'était un simple avertissement donné avec délicatesse, afin que ceux qui, avec des pensées droites, aiment à promouvoir efficacement, dans votre noble nation, les intérêts religieux, lesquels ne sont pas séparés de ceux de la patrie, ayant devant les yeux l'approbation que recevait un des journaux catholiques les mieux méritants de ce pays, et le blâme infligé aux autres, examinassent l'attitude prise par eux et vissent s'il y avait lieu de la modifier.

Et puisque, non content des encouragements et des assurances que vous dites avoir reçus de personnages considérables, qui tiennent que les rédacteurs de la *Vérité* sont restés fidèles au programme tracé par le Saint-Père, vous désirez savoir si parfois sans le vouloir, ils s'en seraient éloignés et sur quel point, en particulier, ils se sont pu tromper, je ne puis vous cacher, quoiqu'il m'en coûte de le dire, que le programme suivi jusqu'ici par les rédacteurs de la *Vérité* ne correspond, en fait, ni aux règles données, ni aux désirs exprimés par Sa Sainteté, et le fait qu'ils n'ont point reçu une parole d'approbation ou d'encouragement du Saint-Siège aurait suffi pour les avertir de l'erreur où ils se trouvent.

Le Saint Père, ainsi que de nombreux documents ont permis de le faire comprendre, en demandant aux catholiques français de se placer sur le terrain constitutionnel et d'accepter loyalement le gouvernement constitué a entendu que, par ce moyen, les catholiques travaillassent, d'accord, à l'amélioration de ce gouvernement, et, à mesure que croîtrait leur influence dans la direction de la chose publique, qu'ils réussissant à empêcher de nouvelles offenses à la religion, à corriger progressivement les lois existantes, injustes et hostiles.

Ce programme, vu la difficulté de la situation, réclamait une action assidue, patiente, confiante, analogue à cette sollicitude et à cet ensemble de ménagements discrets qu'on a coutume d'observer pour procurer la guérison d'un malade.

Or, en me bornant à la question politique, par la lecture de la *Vérité* et par l'esprit qui l'inspire, on a pu constater que, nonobstant la persuasion où elle est de seconder les vues du Saint-Siège, elle se trouve avec lui en désaccord. En effet, ses articles sont faits plutôt pour exciter les esprits contre la République, bien qu'elle accepte le fait constitutionnel ; dans l'esprit des lecteurs, ils nourrissent la conviction que, vainement, on attendrait la paix religieuse d'une telle forme de gouvernement, et souvent ils présentent les choses de façon qu'ils donnent à penser que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer. La *Vérité*, par là, crée, d'une part, une atmosphère de défiance et de découragement, et, d'autre part, elle contrecarre et traverse ce mouvement concordant des volontés, désiré par le Saint-Siège, surtout en vue des nouvelles élections, mouvement qui est propre à pousser en avant les bonnes dispositions de ceux qui, par des considérations humaines, sont encore faibles et timides pour rendre justice aux légitimes exigences des catholiques. Bref, du langage que tient la *Vérité* et de l'esprit qui la domine, ses lecteurs pourraient facilement inférer que la ligne tracée par le Saint-Père aux catholiques français, loin de rendre la situation meilleure, n'apporte qu'un accroissement de maux.

Le Saint-Père, qui n'a pas douté un instant de la sincérité de vos sentiments d'attachement filial, a confiance que ces observations, provoquées par vous pour vous servir de lumière, contribueront à vous faire connaître plus clairement la direction véritable et uniforme qu'il convient à la presse catholique française de suivre pour maintenir l'union si nécessaire dans toute entreprise difficile et correspondre fidèlement aux intentions de Sa Sainteté.

Aussi, en vous signifiant, de bon gré, que le Saint-Père vous encourage, par sa Bénédiction Apostolique, à suivre cette voie, j'ai plaisir à m'affirmer, dans les sentiments d'une parfaite estime,

De votre Seigneurie Illustrissime
Le très affectionné serviteur
M. CARDINAL RAMPOLLA.

Le programme des catholiques hongrois

Le programme adopté par le parti populaire catholique en Hongrie demande entre autres : la revision des lois sur le mariage civil et obligatoire et sur la tenue des registres de l'état civil, l'autonomie catholique et, comme conséquence, la remise des fonds et fondations catholiques, l'extension de la liberté de l'enseignement à tous les degrés de l'instruction publique, la juste prise en considération des intérêts de l'agriculture et notamment des petits agriculteurs dans la politique fiscale, douanière et commerciale, la création d'un système d'impôts plus équitable, la fixation légale, conformément à la situation du pays, d'un minimum d'existence exempt d'impôts et l'introduction de l'impôt sur les opérations de bourse. Le parti désire témoigner la plus grande bienveillance aux diverses nationalités, il tiendra compte de leurs prétentions en tant qu'elles seront compatibles avec l'unité de l'Etat hongrois et son caractère national, et désire qu'elles soient traitées avec justice et équité; enfin, le parti réclame la suppression des abus électoraux et le règlement de la procédure de vérification.

FRIBOURG

LE COMMERS UNIVERSITAIRE

EN L'HONNEUR DE MONSEIGNEUR JAQUET

L'élévation du R. P. Dominique Jaquet, professeur à la Faculté des lettres, au siège épiscopal de Jassy, était un grand honneur pour notre jeune Université. Le corps professoral et les étudiants, tout en regrettant le départ de Mgr Jaquet, se sont vivement réjouis du choix de Léon XIII. L'Académia, qui réunit en un faisceau toutes les Sociétés d'étudiants, avait projeté un cortège aux flambeaux avec sérénade, mais la neige qui obstrue nos rues et la rigueur de la température ont été un obstacle à cette manifestation, à laquelle répugnait aussi la modestie de l'évêque nommé de Jassy.

Pour ces motifs, l'Académia a décidé d'organiser un grand commers, fête intime à laquelle ont été convoqués tous les amis de Mgr Jaquet. Aussi, la salle du Strambino était pleine, hier soir. On y remarquait le R. P. Coconnier, recteur, et tous les professeurs de l'Université; M. Python, président du Conseil d'Etat ; MM. Gendre, Cyprien, et Weck, conseillers communaux ; des membres du vénérable Chapitre, la plupart des membres du clergé de la ville, les anciens élèves, tous amis et admirateurs de l'évêque de Jassy, et les étudiants des trois Facultés. La musique de la Concordia s'est associée à cette fête et lui a prêté le concours de ses productions fort bien rendues.

M. Urban Meyer, étudiant en théologie, a conduit le commers avec un brio et un entrain communicatif. Dans une courte allocution, il a exposé le but et la portée de cette manifestation, faite pour célébrer une nomination qui a comblé de joie l'*Alma Mater friburgensis*, la ville, le canton et la Suisse tout entière.

M. Ody, étudiant en droit, a exposé éloquemment, au nom de l'Académia, la signification de cette fête, qui est l'expression de la reconnaissance de tous pour le choix fait par le Saint Père. L'évêque de Jassy va nous quitter pour aller où Léon XIII l'envoie, et cependant la gaieté est sur tous les visages. Est-ce pour endormir la douleur de la séparation? Non ; nous aimons l'Eglise, et nous nous réjouissons de la gloire qui rejaillit sur ses enfants. Nous voyons partir avec regret, mais avec fierté, le prêtre pieux, le savant éminent, le patriote dévoué que le Pape a élevé à la dignité épiscopale. Léon XIII a vu des populations à faire rentrer dans le bercail. Pour cette mission délicate, il fallait un évêque dont la science égale la piété et qui sache conquérir les cœurs en même temps qu'éclairer les intelligences. Le Saint-Père a trouvé cet évêque en Mgr Jaquet.

S'adressant à l'élu, M. Ody continue : Bientôt vous allez nous quitter, pour consacrer à d'autres pays le trésor de votre cœur. L'appel de Léon XIII est l'appel de Dieu. Dans les contrées lointaines où sa volonté vous envoie, vous trouverez un compatriote. Fribourg et Saint-Gall se tendent la main en Roumanie. Daigne Dieu bénir votre épiscopat et le féconder. Les étudiants, vos élèves, garderont précieusement votre souvenir et font des vœux sincères pour votre bonheur et pour la fécondité de votre épiscopat.

Mgr Jaquet a répondu avec la délicatesse et l'éloquence qui le distinguent. Dans la brillante manifestation organisée par l'Académia, il voit deux significations, l'une qui vient du cœur, et l'autre de la foi. C'est le professeur qu'on a voulu honorer en lui, et il s'en réjouit, parce que cette manifestation s'adresse à tout le corps universitaire. Quoique l'Université ne compte qu'un lustre, elle a pris rang parmi les meilleures, témoin le rapide accroissement du nombre des élèves et l'accueil fait aux travaux de ses professeurs. Grâce à ceux ci, nous avons conquis un des premiers rangs. Bientôt viendra le couronnement avec la faculté de médecine et la faculté des sciences. Je suivrai de loin vos travaux, vos progrès et le développement de l'Université. Dans quelques années, je viendrai la revoir florissante. La seconde signification de cette fête est dans le fait qu'elle a lieu à l'occasion de l'élévation d'un professeur à l'épiscopat. Elle est bien digne de votre foi. Après avoir développé cette dernière considération, Mgr Jaquet a dit à tous : Au revoir ! Non pas seulement ici, mais dans le pays où je vais. Qui sait ? La science a déjà tant abrégé les distances, et puis, je n'oublie pas que parmi vous, il y a des jeunes gens venus de ces contrées lointaines. Ils viendront m'apporter de vos nouvelles. Un évêque missionnaire n'a pas de palais ; mais sa demeure est ouverte à tous, et pour être reçus avec joie et bonheur, vous n'aurez qu'à présenter votre carte d'immatriculation à l'Université de Fribourg. Quiconque a été à Fribourg est de mes amis. L'Eglise et la patrie ont été les deux passions de mon âme. Envoyé sous un autre ciel par la volonté du Saint-Père, je dois donner tout mon cœur à mon nouveau pays, mais sans oublier celui que j'aime si tendrement.

Mgr Jaquet, va-t il porter son toast aux étudiants, à ses collègues dans le professorat, au Père recteur de l'Université, à son fondateur, à la patrie ? Il ne choisira pas. A tous son toast !

Le R. P. Coconnier, recteur de l'Université, fait ressortir un des caractères de cette fête. Cette manifestation s'adresse à la personne de Mgr Jaquet, en ce sens qu'elle affirme la sympathie de tous pour un prêtre éminent par la piété, les vertus religieuses, la science et l'éloquence. La fête est bien pour votre personne, Monseigneur. Elle s'adresse aussi au professeur. Le R. P. Coconnier est heureux de s'associer à ce qu'a si bien dit Mgr Jaquet. C'est le professeur que nous honorons en vous, et en l'honorant, l'Académia a voulu marquer qu'à Fribourg la plus parfaite intimité doit régner entre le corps professoral et les étudiants. Le Père Recteur remercie l'Académia d'avoir compris cette idée. Il a toujours aimé à lire, dans les documents du XIIIe siècle, cette formule : *Universitas magistrorum et studentium*. Entre tous tout est commun ; ce qui arrive aux uns arrive aux autres, en fait de bonheur comme en fait d'épreuves. C'est une grande idée et d'une portée capitale : l'union c'est la force. Par l'union des professeurs et des étudiants, nous serons forts pour la vie intime de l'Université et aussi pour sa vie extérieure. Quand nous avons vos sympathies et votre confiance, notre force, notre entrain sont doublés. Et puis, si l'on voit que les maîtres aiment les étudiants et en sont aimés, la sympathie de tous vient tout naturellement à cette grande famille.

Au XIIIe siècle, l'*Universitas magistrorum et studentium* marquait que maîtres et étudiants n'avaient qu'une seule âme. Qu'il en soit encore ainsi: ce sera un charme pour les uns et pour les autres. Y a-t-il rien de comparable à cette amitié ? On craint de se causer de la peine et chacun fait des sacrifices pour que les difficultés n'arrivent pas ou soient vite résolues. Le R. P. Coconnier a conclu par un toast à Mgr Jaquet, en y joignant un toast à l'union toujours plus cordiale des professeurs et des étudiants à l'Université de Fribourg.

M. de Kowalski a fait en quelques mots très applaudis, l'éloge des sentiments de collégialité de Mgr Jaquet, et a porté son toast à la santé de l'évêque de Jassy.

M. Pedrazzini a voulu faire entendre dans cette fête la troisième langue nationale de la Suisse. Qu'il ne soit pas dit que, dans cette solennité, où nous fêtons l'évêque de Jassy, et où nous sommes venus lui pré-

---

5 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE ROMAN D'UN ÉGOISTE

Pendant longtemps, cette scène douloureuse se représenterait à son souvenir ; il lui faudrait bien des jours pour s'en remettre, et son retour à Paris, qui, chaque printemps, lui était si joyeux, se trouvait, cette fois, singulièrement désenchanté.

Il n'en était pas moins pressé d'arriver. Jamais nuit ne lui avait paru si longue, voyage si interminable. A chaque instant, il tirait sa montre et les minutes lui semblaient des heures. Avec une hâte fiévreuse, il aspirait au moment où il sortirait de cette prison, transformée en tombeau, où il retrouverait le grand air, la terre ferme, la société des vivants. Il avait baissé la vitre de son compartiment, l'air qui lui fouettait la figure lui faisait du bien; il se penchait à la portière, regardant stupidement dans la nuit, pour ne pas voir le mort étendu là, tout près de lui.

Enfin, là-bas, des bandes grises coupèrent le ciel sombre ; le jour se lèverait bientôt. Des amas de lumière de plus en plus nombreux annoncèrent des villages, des villes, la grande ville et l'on arriva.

Le train à peine arrêté, Paul sauta sur le quai, et, debout devant son compartiment, il attendit les autorités de la gare qu'il avait fait prévenir par un employé. Presque aussitôt le sous-chef de service, un médecin, le commissaire de surveillance accoururent, et, derrière eux, se montra Joseph qui ne savait encore rien, mais auquel se rassemblement paraissait suspect.

Il s'avança, entendit le récit que faisait son maître et prit une mine sombre, jugeant évidemment la chose « anormale ». Le mot « anormal » avait, pour Joseph, une signification d'une gravité particulière, exprimant la méfiance, la crainte, l'horreur profonde de tout ce qui n'était pas selon les règles dans le courant de la vie commune, de tout ce qui offrait un inconnu, un aléa, partant un danger.

Le commissaire de police, lui aussi, écoutait d'un air sévère. Ce magistrat était peut-être doué d'une haute intelligence, peut-être d'une profonde bêtise, ou, comme la plupart des humains, d'une aimable médiocrité en tout cas, on ne s'en apercevait guère, car sa méthode était de laisser dire les autres et de parler fort peu, témoignant ainsi de la pénétration de son esprit et de la difficulté qu'on aurait à lui en faire accroire.

— Ainsi, vous ne pouvez donner d'autres renseignements ? demanda-t-il quand Paul eut achevé,

— Voilà tout ce dont j'ai été témoin.

— Ce monsieur vous était inconnu ?

— Absolument inconnu.

On était remonté dans le wagon ; le médecin avait constaté la mort ; le commissaire inspectait minutieusement l'état des lieux ; ces diverses opérations avaient pris un temps assez long. Peu à peu tous les voyageurs s'étaient écoulés, et Paul, qui tombait de lassitude et qui attendait impatiemment le moment de regagner lui aussi son domicile, mit la main sur sa valise, se disposant à partir.

— Ne touchez rien, dit brièvement le commissaire.

— Mais ce sont mes bagages.

— N'importe. Il faut les vérifier.

— Eh bien ! je les enverrai chercher.

Paul fit un mouvement de retraite. Le commissaire l'arrêta.

— Veuillez rester, monsieur.

— Pourquoi cela ?

— Il faut faire votre déclaration.

— Je l'ai déjà faite.

— Cela ne compte pas. Nous devons reprendre l'interrogatoire, le consigner par écrit, éclaircir certains points.

— Eclaircissons tout de suite.

— Il y a d'autres formalités à remplir auparavant.

— Alors, je reviendrai demain.

— Nous ne pouvons vous laisser partir.

— Ah ça ! dit Paul qui s'énervait, suis-je prisonnier et me soupçonnez-vous d'avoir tué ce pauvre jeune homme ?

Le commissaire le regarda de haut, comme pour faire entendre que la justice ne fait pas exception de personne, et que s'il y eut eu la moindre possibilité, on ne se serait pas gêné pour le soupçonner ; mais, il n'y avait pas de possibilité, et le magistrat déclara avec un peu de regret :

— Le médecin a constaté la mort naturelle.

Faute de mieux, il n'épargna à Paul aucune de ces longues formalités qu'on semble avoir inventées pour donner aux uns du travail inutile, aux autres de l'ennui plus inutile encore. Tout bon Français sait qu'une fois pris dans les rouages de n'importe quelle administration, il n'y a qu'à se soumettre, à donner de bonne grâce son temps sa peine, son argent parfois, sa patience toujours, et, sans protester davantage Paul suivit le commissaire, accompagnant à travers la gare la civière sur laquelle des employés venaient de placer le corps.

L'aube commençait à paraître ; un jour gris faisait pâlir les becs de gaz et une clarté éonfuse emplissait l'immense vaisseau maintenant presque tranquille et silencieux. Il n'y avait aucun train qui partît et qui arrivât en ce moment. Les hommes d'équipe, moins nombreux qu'aux autres heures, se reposaient, appuyés à leurs camions vides, ne se redressant qu'en entendant approcher le pas régulier et sonore du sous-chef de service qui arpentait le quai d'un bout à l'autre.

Le cortège funèbre passa donc sans causer beaucoup d'émoi. On entra dans un bureau, et l'on déposa la civière sur une grande table de bois noir.

Les hauts fonctionnaires de la gare étaient assemblés. Des casquettes blanches et des galons d'or s'agitaient dans la pénombre au fond de la pièce. En avant, près du mort, se tenait le commissaire, dictant à son secrétaire mal réveillé, des notes que celui-ci griffonnait avec une insuportable lenteur.

(A suivre.)

senter nos adieux, seule la langue italienne ne se sera pas fait entendre Monseigneur, vous êtes un bon Suisse et vous devez avoir pour cette langue un peu de l'amour que vous portez au chant des armaillis. Dans le pays où vous allez, vous trouverez les souvenirs de Rome, et une langue pas très différente de celle que je parle.

M. Pedrazzini aborde ensuite une idée qui n'a pas encore été touchée. Ce sont, dit il à Mgr Jaquet, vos mérites comme savant, comme professeur, comme religieux qui vous ont désigné au choix de Léon XIII. Mais il y a une autre cause. Vous êtes Suisse, et le Saint Père a pensé qu'un Suisse était à sa place à Jassy. Nous sommes fiers que cette pensée ait été prise en considération au Vatican. C'est que nous, catholiques suisses, nous sommes prêts à tendre la main à toutes les idées grandes et généreuses, et de plus, la Suisse catholique est en train de devenir un signe de paix pour le monde entier, parce que nous sommes petits, que nous ne provoquons pas de jalousie, et que notre clergé est instruit et édifiant.

Mon émotion est grande à la pensée que vous allez nous quitter. Je suis un des anciens du corps professoral. Peut être ne vous reverrai-je plus dans ce monde; mais je vous dis à revoir dans une autre patrie. J'y arriverai le premier. Nous nous serrons la main en parlant de Fribourg, de la Suisse, de notre foi, de tout ce que nous avons dans le cœur. Vous appartenez depuis bien des années à la Société des Etudiants suisses. Je n'ai pas cet honneur. Mais permettez moi de vous parler de l'un de ceux qui nous ont précédés auprès de Dieu, Fréderic Balli. Vous l'avez connu, Monseigneur, et vous l'avez aimé. Oh! combien il doit se réjouir, en voyant son confrère de la Société des Etudiants suisses élevé à l'épiscopat par Léon XIII, et salué par tout le corps professoral et par le corps des étudiants.

En quittant la Suisse, souvenez-vous que tous les catholiques, des bords du lac de Constance aux bords du Léman, et du lac de Lugano à Bâle, nous remercions Léon XIII et nous applaudissons au choix qu'il a fait. Portez donc fièrement le nom suisse à Jassy, comme la colombe apporta le rameau d'olivier de la paix. Vive Monseigneur l'évêque de Jassy!

Cette touchante allocution de M. Pedrazzini a dignement couronné la partie officielle de la manifestation. Le commers s'est continué ensuite dans la franche gaîté qui ne manque jamais à la jeunesse universitaire.

†

NÉCROLOGIE

Le diocèse apprendra avec peine la mort d'un de ses membres les plus zélés, Monsieur l'abbé Carrard, révérend doyen de Lully, survenue le 5 février. Ce prêtre, au cœur d'or, dont nous pleurons la perte, est né à Estavayer-le-Lac en 1824. Ordonné prêtre par Mgr Marilley en 1847, M. l'abbé Carrard débuta dans le saint ministère à Brétigny-St Barthélemy (Vaud). Peu après, il fut appelé comme vicaire à St-Martin. De là, nous le voyons revenir dans sa paroisse natale avec le titre de chanoine desservant de Lully.

Un peu plus tard, Lully est séparé d'Estavayer et M. l'abbé Carrard devient curé de la nouvelle paroisse. La restauration de l'église, la construction du presbytère et de la maison d'école sont l'œuvre de son dévouement sacerdotal.

Il laisse à ses paroissiens le souvenir ineffaçable d'un conseiller toujours prudent et du plus zélé des pasteurs, et il reste pour ses confrères un prêtre selon le cœur de Dieu.

Ceci en attendant une biographie détaillée que nous comptons recevoir de quelqu'un de ses amis.

R. I. P.

Distinction. — M. de Kowalski, ingénieur, directeur de l'entreprise des Eaux et Forêts, à Fribourg, a été nommé membre de la Société française de chimie, à l'occasion d'un travail très remarquable sur la miscibilité du gaz.

Ajoutons que M. de Kowalski a soumis dernièrement à l'Académie des sciences de Paris une étude sur une question absolument nouvelle : la production des rayons cathodiques. Il s'agit de la possibilité de multiplier plusieurs milliers de fois le pouvoir éclairant d'un foyer lumineux.

VOTATION DU 3 FÉVRIER

Résultat de la Singine

Alterswyl, 3 oui, 68 non; Bœsingen, 3, 103; Brünisried, 26 non; Chevrilles, 60 non; Dirlaret, 57 non; Guin, 16 oui, 213 non; Heitenried, 1, 50; Oberschrot, 40 non; Planfayon, 1 oui, 75 non; Plasselb, 1, 40; Saint-Antoine, 2, 94; Saint-Sylvestre, 3, 60; Saint-Ours, 5, 31; Tavel, 1, 86; Tinterin, 35 non; Ueberstorf, 1 oui, 69 non; Wünnewyl, 1, 63; Zumholz, 16 non. Total, 38 oui, 1,176 non.

Représentation dramatique — La Congrégation de la Très Sainte Vierge du Rectorat de St-Maurice donnera jeudi soir, à 8 heures, au Canisiushaus, le beau drame de l'abbé Collot, *Jeanne d'Arc*.

En cinq tableaux variés sont représentées les grandes scènes de cette histoire si émouvante. *La Bergère, L'Envoyée de Dieu, La Pucelle d'Orléans, Le Sacre du Roi, Le Martyre :* tels sont les titres des cinq actes.

Les jeunes actrices ont fait tout ce qui est en elles pour rendre leur représentation attrayante. *Chœurs héroïques avec soli*, costumes et décors : tout a été préparé avec soin. A la fin, en un tableau vivant, l'Apothéose de Jeanne d'Arc.

Nombreux, nous n'en doutons pas, seront ceux qui voudront encourager ces efforts.

Prix des places : Réservées, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; secondes 50 cent.

Société fribourgeoise des Sciences naturelles. — Les réunions ont toujours lieu le jeudi soir, à 8 heures, au 1er étage de l'hôtel de l'Autruche.

Tractanda du jeudi 7 février.

1° Les *rayons cathodiques*;

2° Contribution à l'étude des pierres perforées;

3° Divers.

(Communiqué.)

Dignités ecclésiastiques. — Monseigneur Molo, administrateur apostolique du Tessin a été honoré par le Saint-Père des titres de prélat domestique, assistant au trône pontifical et de comte romain. A cette nouvelle, le clergé de Lugano s'est empressé d'aller féliciter Mgr Molo, et le Chapitre a envoyé une dépêche de remerciments au Souverain Pontife.

†

Mademoiselle Louise Carrard, Madame Favre, Mlle Mélanie Favre, Sœur Angèle, religieuse Ursuline, Madame Wyss, Monsieur et Madame Neumann et leurs enfants, Monsieur et Madame Dumont et leurs enfants, Madame Baptiste Chassot et ses enfants, Monsieur et Madame Aloïs Carrard et leurs enfants, Madame Mélanie Carrard, religieuse du Sacré-Cœur, Monseigneur Favre, Rme Prévôt, le R. P. Charles Billet, de la Compagnie de Jésus, le R. P. Henri Billet, directeur au monastère de la Maigrauge, la paroisse de Lully, le clergé du décanat d'Estavayer vous font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur l'Abbé Joseph Carrard

RÉVÉREND CURÉ-DOYEN DE LULLY

décédé le 5 février 1895, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses funérailles auront lieu à Lully, vendredi 8 février, à 9 h. du matin.

R. I. P.

†

Madame Ve Barbey, née Wuillemin, se fait un devoir de remercier toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du décès de son cher mari

Monsieur Antoine BARBEY.

R. I. P.

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

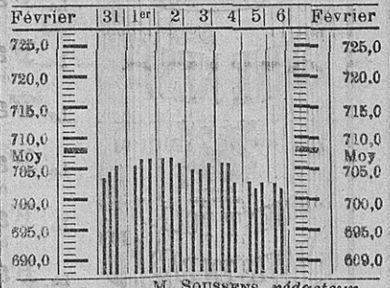

M. SOUSSENS, *rédacteur*

Si c'est plutôt la sciatique
Qui vous guette d'un œil fripon,
Prenez le vrai Magnétique,
Le Magnetic Embrocation.

Imprimerie et Librairie de l'Œuvre de St-Paul

Confections de Registres

DOS ÉLASTIQUES

Brevet Suisse N° 91

ATELIER DE RELIURE

RELIURES

ORDINAIRES & CLASSIQUES

Reliures de luxe

259, Rue de Morat, 259

FRIBOURG

Seul atelier de reliure dans le canton pouvant fournir des dos élastiques patentés pour registres.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, GRAND'RUE; FRIBOURG

LE PRÊTRE

Par saint Alphonse de LIGUORI

Traduction nouvelle par le Rév. P. PLADYS, Rédemptoriste

6 BEAUX VOLUMES IN-12, SE VENDANT SÉPARÉMENT

Le volume : 2 fr. 50

Tome premier : Selva ou recueil de matériaux pour retraites ecclésiastiques. — Ouvrage pouvant servir aux prêtres pour leurs lectures spirituelles.

Tome deuxième : Conduite sacerdotale. — Avertissement aux prêtres concernan la célébration de la Messe et la récitation de l'Office divin. — Du Sacrifice de la Messe La célébration de la Messe. — Préparation et action de grâces.

Tome troisième : l'Office divin.

Tome quatrième : De la prédication apostolique en général. — Réfutation d'un livre dangereux sur la prédication. — Traité complet et pratique de la prédication apostolique. — Lettre sur l'importance des missions.

Tome cinquième : Sermons pour les dimanches de l'année.

Tome sixième : Discours de circonstances. — Catéchisme. — Abrégé de la théologie morale.

Il serait difficile de trouver un ensemble de traités s'adaptant aussi parfaitement pour former une Somme pratique à l'usage du prêtre.

MANUALE LITURGIÆ ROMANÆ

Auctore R. F.-X. PILLER

Tertia editio ab auctore recognita et emendata

Prix : 4 fr. 50

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

En vente à l'Imprimerie catholique

TRAITÉ

DES

VRAIES ET DES FAUSSES VERTUS

CONNU SOUS LE NOM DE

PARADIS DE L'AME

ATTRIBUÉ A

ALBERT-LE-GRAND

TRADUIT DU LATIN

Par le R. P. Louis-François TRUILLET

DES FRÈRES PRÊCHEURS

Edition nouvelle revue par le R. P. J.-J. BERTHIER, du même Ordre

Prix : 1 franc 25 centimes.

En vente à l'Imprimerie catholique

GRAND CHOIX DE LIVRES DE PRIÈRES

Agence internationale de publicité **HAASENSTEIN & VOGLER** Maison fondée en 1855

Pour toute insertion dans n'importe quel journal de la Ville, de la Suisse et de l'Etranger, s'adresser à

rue des Moulins — GENÈVE — quai de l'Ile

BALE *Gerbergasse, 38* — BERNE *Marktgasse, 59* — COIRE *Poststrasse, 73* — CHAUX-DE-FONDS Rue Léopold Robert, 32 — FRIBOURG *Hôtel-de-Ville, 144* — LAUSANNE *Place Palud, 24* — LUCERNE *Kramgasse, 1*

LUGANO *Piazza del Liceo* — MONTREUX *Grand'Rue, 50* — NEUCHATEL Rue du Temple-Neuf, 3 — SANT-GALL *Multergasse, 1* — SAINT-IMIER *Place Neuve, 3* — ZURICH *Limmatquai, 7*

Agences à Aarau, Bienne, Delémont, Frauenfeld, Porrentruy, Schaffhouse, Sion, Soleure, Winterthur, Zofingue

FLORENCE *Piazza Duomo, 8* — MILAN Corso Vittorio Emmanuele — NAPLES *Gall, Umberto 1o* — ROME *Via delle Muratte* — TURIN *Via S. Teresa, 13* — VENISE *Piazza S. Marco*

SUCCURSALES et CORRESPONDANTS dans toutes les principales VILLES du monde

DIVERSES MONTRES

peuvent être réclamées au *secrétariat de police.* (H338F/270)

Mises de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, les frères *Lehmann,* fermiers, à *Frasses,* exposeront en vente aux enchères publiques, le bétail et chédail ci-après : un cheval de 3 ans, 1 jument de 6 ans, 7 vaches portantes ou fraîches vêlées, 5 génisses portantes, 2 génisses de trois mois, 1 taureau de 22 mois, race Simmenthal, 2 mères porcines portantes, 1 porc gras, *20 ruches d'abeilles,* 1 brebis, chars, charrues, char à ressorts, hâche-paille, concasseur, coupe-racines, 4 moules bois de sapin, quantité de pommes de terre et betteraves, mobilier, etc.

Les mises auront lieu devant le domicile des exposants, *mardi 12 février 1895,* dès 9 heures du matin. (249)

Mises publiques de montagnes

Le lundi 11 février, jour de foire, on exposera en mises publiques, en bloc ou séparément, à l'Hôtel des Bouchers, à Fribourg, dès 2 h. de l'après-midi, la location, à partir de l'année courante, des montagnes Schlossiboden et Schweinberg. situées sur territoire de Planfayon et Plasselb. Les conditions seront lues avant les mises. H196F (168)

L'exposant :
A. de Landerset.

ON DEMANDE

à louer une chambre meublée, claire, bien exposée et se chauffant facilement. S'adresser au *concierge de la Grande-Société.* H 366 F (286)

Le soussigné

se recommande au public pour la *fabrication* et la réparation prompte et soignée *d'instruments à cordes.* Bonne exécution à prix modérés.

A la même adresse, *à vendre 2 bons vieux violons.* H 368 F (287)

Paul MENZIGER
fabricant d'instruments à cordes.

ON CHERCHE

de suite un *jeune garçon,* robuste, comme *apprenti maréchal,* pour les environs de Zurich, où il aurait l'occasion d'apprendre la langue. Vie familière.

Offres à **M. Landert,** *instituteur, Dietikon.* H 351 F (283)

PIANOS

Location. — Echange. Vente. **Accordage.**
Magasin de musique et instruments en tous genres.

OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg** (17)

ON CHERCHE

pour un petit enfant une *bonne expérimentée.* Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser sous chiffres H346F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (277)

MISES DE BOIS

Jeudi 7 février prochain, on vendra, en mises publiques : 50 moules hêtre, 1,675 gros fagots et 3,280 petits fagots, préparés dans la forêt cantonale de *Pérolles.*

Rendez-vous des miseurs, à la scierie, à 1 ½ heure de l'après-midi. (H352F/284)

249, RUE DE ROMONT

Grand choix de volailles, gibier, poissons, huître, etc. H 131 F (135/59)

Vin et liqueur de 1er choix.

Félix SAVOY.

Vacherin garanti

pour fondue et à la main, chez *Fritz Simonet,* laitier, à *Estavayer-le-Lac,* à *70 cent. le demi kilo.* H223F (180)

ON DEMANDE

un jeune homme sachant traire et connaissant, si possible, la fabrication du fromage. Certificats exigés. Entrée de suite. S'adresser à l'*agence Haasenstein et Vogler, Porrentruy,* sous H 208 P. H 653 J (275)

MISES PUBLIQUES

On vendra en mises publiques, le *mardi 12 février prochain,* dès 1 heure de l'après-midi, *à la ferme de l'Hôpital,* près Fribourg, une quantité de meubles, tels que lits, literie, armoires doubles et simples, commodes plates, tables, chaises, pendules, tableaux, instruments aratoires, fagots, bois coupé et quantité d'articles trop longs à détailler. (288/116)

Le tout taxé à bas prix. H 364 F

La distillerie de *Fahrwangen* livre, aussi à cette saison, pas au-dessous de 40 litres, de l'*Eau-de-vie de poires,* pure, 22°, à fr. 1,10 le litre, franco, et prête la futaille nécessaire. H 485 Z (285)

A LOUER

une chambre meublée. **Rue de Romont, N° 235.** H 348 F (280)

MAISON D'ORNEMENTS D'ÉGLISES
Léon PHILIPONA

FRIBOURG — *131, rue des Epouses* — **FRIBOURG**

Demander le nouvel album illustré de la maison renfermant le prix courant des Broderies, Bronzes, Vases sacrés, Statues, Chemins de croix, Missels, etc., etc. Jumosaïques et Marbres pour autels, Fonts baptismaux, Chaires, etc. Dallages spéciaux pour églises. Cierges garantis en cire, 4 fr. 50 le kilo.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION DE FRIBOURG 1892

PRINCIPAUX DÉPOSITAIRES : (123/50) H133F

CANTON DE FRIBOURG
Mme Liaudat, Châtel-St-Denis.
Mlle Gillet, Albeuve.
Mlle Corboz, La Tour.
Mlle Favre, à Broc.
Mlle Bérard, à Autigny.
M. Gremion, à Gruyères.
M. Dougoux, à Estavayer-le-G.
M. Corminbœuf, J., Domdidier
Mlle Vionnet, à Attalens.
Me Ve Grangier, à Estavayer
Me Currat, à Grandvillard.
Me Quillet, à Saint-Aubin.
M. Stajessi, à Romont.
M. Constant Brique, Farvagny
M. Ducarroz, à Montet

CANTON DU VALAIS
M. Ecœur, à Val-d'Illiez.
M. Donnet, à Trois-Torrents
M. Cornuz-Pignat, à Vouvry.

CANTON DE GENÈVE
M. Masson, à Chêne-Bourg.

Nouveau dépositaire de cierges pour la rive droite de la Sarine : **M. Arnold Sauge, au Mouret.**

CIERGES PASCALES, 6 fr. le kilo.

L'ETABLISSEMENT „KNEIPP"
(Bains du Boulevard)

est ouvert tous les jours. Pour les dames, de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures après midi. Pour les messieurs, de 10 heures à midi et de 4 à 7 heures du soir. (H333F/271/108)

FOIRES DE FRIBOURG

La prochaine foire aura lieu *le 11 février,* celle de mars, également *le 11,* et non le 18, ainsi que l'annoncent quelques almanachs. Un *grand marché au bétail* a lieu comme toujours, le *deuxième samedi* qui suit chaque foire. (H343F/278/111)

Le conseil communal.

La Farine lactée Nestlé est **recommandée** depuis plus de 25 ans par les premières autorités médicales de tous les pays. C'est l'aliment le plus répandu et le plus apprécié pour les enfants et les malades.

15 diplômes d'honneur **FARINE LACTÉE NESTLÉ** *18 médailles d'Or*

La **Farine lactée Nestlé** contient le meilleur lait des Alpes suisses.
La **Farine lactée Nestlé** est très facile à digérer.
La **Farine lactée Nestlé** évite les vomissements et la diarrhée.
La **Farine lactée Nestlé** facilite le sevrage et la dentition.
La **Farine lactée Nestlé** est prise avec plaisir par les enfants.
La **Farine lactée Nestlé** est d'une préparation facile et rapide.
La **Farine lactée Nestlé** remplace avantageusement le lait maternel, lorsque celui-ci fait défaut.

La **Farine lactée Nestlé** est surtout d'une grande valeur pendant les chaleurs de l'été, lorsque les enfants sont atteints de maladies intestinales. (30)

Se vend dans les pharmacies et drogueries